

## YACHT CLUB BASQUE

### AVENANT N° 1 A L'AVIS DE COURSE SELECTIVE N° 3

SAMEDI 01 ET DIMANCHE 02 AVRIL 2017

**Modification aux règles suivantes :**

#### **1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.2 Les règlements fédéraux.

#### **13. CLASSEMENT**

- 13.1 Deux courses devront être validées pour valider la compétition si une seule course est validée, elle sera néanmoins prise en compte pour le championnat de ligue.
- 13.2 Le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise si 3 courses ou plus ont été validées
- 13.3 Le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins Les deux plus mauvaises si 9 courses ou plus ont été validées

La Commission Régionale d'Arbitrage

Fait à Saint Jean de Luz le 13 mars 2017